



**CHECK AGAINST DELIVERY  
SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS**

**STATEMENT BY MR. PAUL MEYER  
AMBASSADOR TO THE UNITED NATIONS FOR DISARMAMENT  
TO THE THIRD SESSION OF THE PREPARATORY COMMITTEE  
FOR THE 2005 REVIEW CONFERENCE  
OF THE PARTIES TO THE TREATY  
ON THE NON-PROLIFERATION OF NUCLEAR WEAPONS**

**NEW YORK, 26 APRIL 2004**



**DÉCLARATION DE M. PAUL MEYER  
AMBASSADEUR DU CANADA AUX NATIONS UNIES POUR LE DÉSARMEMENT  
À LA TROISIÈME SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE  
DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN 2005 DES ÉTATS PARTIES  
AU TRAITÉ DE LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES**

**NEW YORK, LE 26 AVRIL 2004**

Mr Chairman,

We, States Parties to the Nuclear Non-Proliferation Treaty, are meeting again a year after our last Prepcom, and to paraphrase an old song, what a difference a year can make, in the life of our Treaty and community. We convened last April with the shock waves of the DPRK's unprecedented notification of its withdrawal from the Treaty still reverberating throughout our security community. This was followed by the revelation of the prolonged failure of Iran to honour its commitments under its safeguards agreements. In our view, this pattern of behaviour constitutes non-compliance with fundamental obligations. While some important remedial action has been taken, many key issues remain unresolved and feed lingering suspicions as to Iran's real nuclear intentions. The last year also bore striking witness to that fact Libya had been deliberately violating its NPT obligations in pursuit of nuclear weapons. The fact that this State Party "turned itself in" and is actively cooperating in the elimination of its nascent WMD programs, while laudable, cannot blind us to the negative implications of its previous actions. Finally, and I do hope it is the final adverse revelation this Treaty community has to contend with this year, a black market in nuclear weapon-related technology run by Dr. Khan & Associates, and involving citizens or entities of several NPT parties has been uncovered. One would be justified in considering this past year, an annus horribilis for the Treaty.

These assaults on the Treaty's authority and integrity should not be left unanswered. They should be a spur to us all to take action to defend the Treaty against those who would undermine it. If this Treaty is the vital underpinning of the international security order that we consider it to be, it demands active measures to preserve and safeguard it. Part of the response should be a reinforced system to ensure that the Treaty's core non-proliferation obligations are being respected and are seen to be so. The Additional Protocol is now the verification standard, pursuant to Art III of the NPT, necessary to monitor compliance. We need collectively via a decision at next year's Review Conference to recognise this standard as mandatory under the Treaty and make it clear that cooperation under Art IV is possible only through the confidence the Protocol brings. The right to benefit from the peaceful uses of nuclear energy is balanced by concomitant obligations; for the Treaty's security and economic benefits to continue, we all have to be prepared to make the additional commitment to ensure that non-proliferation obligations will never be derogated from.

We expect nothing less than full and unequivocal commitment to the letter and spirit of both the non-proliferation and disarmament obligations of the NPT. A world that contains 30,000 nuclear weapons, has 30,000 too many. We need to be bringing these levels down in a progressive and systematic manner. These reductions should be undertaken in a way that renders them irreversible, that is transparent as to the results and provides for verification of these results. It is only through measurable progress on that basis, towards fulfilment of the obligation to eliminate all nuclear weapons, that the nuclear-weapon States will be able to assure the rest of the Treaty's membership that they are respecting their end of the bargain. The 13 steps toward nuclear disarmament, enumerated in the 2000 Review Conference document, constitute a significant action plan against which to measure progress. A resumed work program at the Conference on Disarmament is

instrumental to realising many of these steps and we urge states to take the necessary decisions to permit this key multilateral forum to take up its work again.

In reviving multilateral disarmament activity, it is also essential to demonstrate to those outside the NPT regime, that security is not seen as dependent on acquiring nuclear arsenals. The greater the emphasis on the physical and doctrinal reduction of nuclear weapons in the security posture of the NWS party to this Treaty, the less attraction such weapons will have to those on the outside looking in and the more open they will be over time to reversing the nuclearisation that has occurred and joining the multilateral consensus. It is integral to this Treaty that we all seek to reduce the political or military value ascribed to nuclear weapons in order to facilitate their elimination. Our policies and practices should consistently reflect this stance. To send mixed messages in this regard is to compromise a central feature of this Treaty.

The NPT has proven to be a crucial component of a stable and secure international security environment. As we prepare for next year's Review Conference, which will mark the tenth anniversary of the historic decision to extend the Treaty indefinitely, we should provide the Treaty with all the means necessary to ensure its continued authority and vitality.

In this regard, Canada believes that it is time to bring the NPT in line with comparable international accords by providing it with a governance capacity to protect adequately the interests of its members in the face of real world threats. In order to overcome the current institutional deficit and vulnerability of the Treaty we would propose the following steps:

i) reconfigure the existing preparatory process into a series of annual general conferences of States Parties to consider the state of implementation of the Treaty and take decisions as required. The existing preparations for the Review Conference, which would remain unchanged, would be subsumed into this annual process which would remain within the existing six week time envelope devoted to the preparatory process.

ii) reconstitute the bureau of the review conference as a standing bureau of the Treaty to be elected at the Review Conference and to serve until the next quinquennial Review Conference. This bureau would be empowered to convene extraordinary sessions of the General Conference of States Parties when a situation threatening the integrity or viability of the Treaty arose.

iii) continue secretarial support for this reconfigured process by the UN Department of Disarmament Affairs within the existing resources dedicated to the NPT.

We think these practical steps would go a long way towards giving the States Parties of this Treaty an enhanced forum for deliberation and a rapid reaction capacity to defend their interests when this Treaty regime is threatened. If such a mechanism had been in place when the DPRK gave its notification in January 2003

of its intention to withdraw, the collective will of this Treaty community could have been brought to bear on this wayward party. It is untenable in this day and age for the NPT member states to have to wait five years before exercising their decision making powers. This treaty is too vital to our security interests for its members to be complacent or ineffectual in its defence. We encourage member states to consider carefully these suggestions and work together towards adopting a suitable decision at the Review Conference to help correct this vulnerability in our processes and reinforce the authority and standing of the NPT. We also consider our earlier suggestions on regular report submission and increased access for civil society as complementary to this call for annual meetings as all serve to reinforce the "permanence with accountability" principle that underlay the indefinite extension of the NPT in 1995.

I thank you and colleagues for their attention and look forward to working together during this Prepcom on behalf of this core Treaty in the multilateral effort against Weapons of Mass Destruction.

Monsieur le Président,

Nous, États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sommes de nouveau réunis aujourd'hui, un an après notre dernier Comité préparatoire. C'est étonnant à quel point une année peut tout changer dans la vie de notre Traité et de notre communauté. Lors de notre rencontre en avril dernier, l'onde de choc causée par la décision sans précédent de la Corée du Nord de se retirer du Traité retentissait encore au sein de notre communauté de sécurité. Cette annonce fut suivie par la révélation de l'incapacité persistante de l'Iran d'honorer les engagements qu'il a contractés en vertu de ses accords de garanties, un comportement qui constitue, à notre avis, un non-respect des obligations les plus fondamentales. S'il est vrai que d'importantes mesures correctives ont été prises, bien des points cruciaux restent à résoudre et continuent d'alimenter les doutes au sujet des intentions réelles de l'Iran sur le plan nucléaire. Au cours de la dernière année, il a également été démontré de manière frappante que la Libye avait délibérément violé ses obligations en vertu du TNP, afin de mettre au point des armes nucléaires. Bien que le fait que cet État partie se soit « livré » et qu'il collabore activement à l'élimination de ses programmes naissants d'ADM soit louable, il ne doit pas nous faire oublier son crime initial ni les répercussions négatives que ses actions précédentes ont eues. Enfin, et j'espère qu'il s'agit de la dernière révélation troublante à laquelle notre communauté a dû faire face, nous avons découvert un marché noir des technologies nucléaires, dirigé par Dr Khan & Associates, et auquel participe des citoyens ou des entités de plusieurs États parties au TNP. Il serait donc tout à fait justifier de considérer la dernière année comme une annus horribilis pour le Traité.

Ces attaques à l'autorité et à l'intégrité du Traité ne peuvent rester sans réponse. Elles doivent nous inciter à agir pour défendre le Traité contre ceux qui nuisent à son application. Si, à nos yeux, ce traité constitue bel et bien le fondement vital de la sécurité internationale, nous devons alors prendre des mesures concrètes pour le protéger et le sauvegarder. Une partie de la solution réside dans un système renforcé qui permettrait de s'assurer que les principales obligations de non-prolifération du Traité sont respectées et perçues comme tel. Conformément à l'article III du TNP, le Protocole additionnel est devenu la norme de vérification nécessaire en matière d'application. Lors de la Conférence d'examen de l'an prochain, il nous faudra prendre une décision commune afin de rendre cette norme obligatoire en vertu du Traité et de faire clairement comprendre que la coopération aux termes de l'article IV n'est possible qu'au regard de l'assurance donnée par le Protocole. Le droit de tirer profit de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est contrebalancé par les obligations concomitantes. Si nous voulons préserver la sécurité et les autres avantages que nous apporte le Traité, nous devons prendre un engagement supplémentaire pour faire en sorte que les obligations de non-prolifération soient toujours respectées.

Nous n'attendons rien de moins qu'une pleine adhésion sans équivoque à la lettre et à l'esprit à la fois des obligations en matière de non-prolifération et de désarmement du Traité. Un monde qui contient 30 000 armes nucléaires est un monde qui en contient 30 000 de trop. Nous devons diminuer ces niveaux de façon progressive et systématique. Le processus de réduction doit être irréversible, transparent sur le plan des résultats et comprendre des moyens de

vérifier ces derniers. Ce n'est qu'en accomplissant des progrès mesurables sur cette base, en vue d'éliminer toutes leurs armes nucléaires, que les États dotés d'armes nucléaires pourront prouver aux autres États membres du Traité qu'ils respectent leurs obligations et remplissent leur partie du compromis. Les 13 étapes du désarmement nucléaire, énumérées dans le document de la Conférence d'examen de 2000, constitue un plan d'action efficace pour mesurer les progrès accomplis. La reprise du programme de travail à la Conférence du désarmement est essentielle à la réalisation de bon nombre de ces étapes. C'est pourquoi nous exhortons les États concernés à prendre les décisions qui s'imposent pour permettre à cette instance multilatérale indispensable de reprendre ses activités.

La relance des activités multilatérales de désarmement est l'occasion idéale de montrer aux États non parties au TNP que la sécurité ne passe pas par l'acquisition d'armes nucléaires. Plus on mettra l'accent sur la réduction matérielle et doctrinale des armes nucléaires assurant la posture de sécurité des EDAN membres de ce Traité, moins les États non adhérents seront attirés par ces armes. En outre, avec le temps, ces derniers seront davantage portés à renverser leur processus de nucléarisation et à se joindre au consensus multilatéral. Il est essentiel que nous cherchions tous à atténuer la valeur politique et militaire attribuée aux armes nucléaires pour faciliter leur élimination. Nos politiques et pratiques devraient toujours refléter cette position. Envoyer des messages contradictoires à cet égard ne ferait que compromettre l'élément central du Traité.

Il s'avère que le TNP joue un rôle primordial dans la stabilité du contexte de sécurité international. Au moment où nous nous préparons pour la Conférence d'examen de l'an prochain, qui marquera le dixième anniversaire de la décision historique autorisant la prolongation indéfinie du TNP, nous devrions fournir au Traité tous les moyens nécessaires pour assurer le maintien de son autorité et de sa vitalité. À cet égard, le Canada estime qu'il est temps d'aligner le TNP sur les accords internationaux comparables, et de renforcer sa capacité de protéger efficacement les intérêts de ses membres en présence de menaces mondiales réelles. Pour remédier à la vulnérabilité et au déficit institutionnels du Traité, nous proposons les mesures suivantes :

i) réorganiser le processus préparatoire actuel en une série de conférences générales annuelles des États parties, en vue d'examiner l'état de mise en œuvre du Traité et de prendre les décisions qui s'imposent. Les travaux préparatoires à la Conférence d'examen, qui demeureraient inchangés, seraient incorporés à ce processus annuel. La période de six semaines consacrées au processus préparatoire resterait la même.

ii) transformer le comité de la conférence d'examen en un comité permanent du Traité dont les membres seraient élus lors de la Conférence d'examen et siègeraient jusqu'à la prochaine Conférence d'examen quinquennale. Ce comité aurait le pouvoir de convoquer des sessions extraordinaires de la Conférence générale des États parties lorsqu'une situation menacerait l'intégrité ou la viabilité du Traité.

iii) demander au Département des affaires de désarmement des Nations

Unies de continuer d'assurer le soutien administratif de ce processus modifié, dans les limites des ressources actuellement consacrées au TNP.

Nous croyons que ces mesures concrètes contribueront à donner aux États parties des occasions accrues de débattre des questions importantes ainsi qu'une capacité d'intervention rapide pour défendre leurs intérêts lorsque le régime du Traité est menacé. Si un tel mécanisme avait été en place lorsque la Corée du Nord nous a informés, en janvier 2003, de son intention de se retirer, la volonté collective des États parties aurait pu être imposée à cet État rebelle. Il est inadmissible, de nos jours, que les États membres du TNP aient à attendre cinq ans avant de pouvoir exercer leurs pouvoirs décisionnels. Le Traité est beaucoup trop essentiel à nos intérêts de sécurité pour que nous nous permettions d'être suffisants ou inefficaces à l'égard de sa défense. Nous invitons les États membres à examiner attentivement ces suggestions et à collaborer en vue d'adopter une décision adéquate lors de la Conférence d'examen, afin d'atténuer la vulnérabilité de nos processus et de renforcer l'autorité et l'intégrité du TNP. En outre, nous estimons que les suggestions que nous avons faites précédemment au sujet de la présentation régulière de rapports et de l'accès accru de la société civile sont le complément de cette demande de réunions annuelles, puisque toutes ces mesures servent à renforcer le principe de « permanence avec responsabilisation » qui a permis la reconduction indéfinie du TNP en 1995.

Je vous remercie tous de votre attention et suis heureux de collaborer avec vous, dans le cadre de ce Comité préparatoire du TNP, à la poursuite des efforts multilatéraux contre les armes de destruction massive.